

Pompes Funèbres Alizés - sarl Azur

152, Route de Navès

81100 CASTRES

Tel : 0563597298

SAR au capital de 575000 Euros

RCS : B 315 002 485

SIRET : 315 002 485 00052 APE : 930H

N° intracommunautaire : FR02315002485

N° d'habilitation : **20-81-027 + 20-81-026 (Ambulances AZUR)**

Responsable légal : Béatrice RIEU

INHUMATION

ANNEXE A L'ARRETE DU 23 AOUT 2010.

En application de la réglementation funéraire, seules les prestations suivantes sont obligatoires : fourniture d'un véhicule agréé pour le transport de corps (avant ou après mise en cercueil), d'un cercueil de 22 mm d'épaisseur - ou de 18 mm en cas de crémation - avec une garniture étanche et 4 poignées et, selon le cas, les opérations nécessaires à l'inhumation et/ou à la crémation (avec fourniture d'une urne cinéraire permettant de recueillir les cendres issues de la crémation).

DEVIS N° 0000010525

(Document émis en Euro)

Code client :

Date: 12/09/2022

PRESTATIONS COURANTES	MONTANT		PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES OPTIONNELLES	MONTANT		FRAIS AVANCES POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE		MONTANT	
	HT	TTC		HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
1- PREPARATION/ORGANISATION DES OBSÈQUES									
Démarches et formalités administratives (demandes d'autorisation auprès de la mairie, de la police, des représentants du culte, frais de dossier,...)	216,67	260,00	Réalisation de 0 vises-past Compositions florales Plaques et articles funéraires					Vestiment de police Publication de avis dans la presse	
			Soins de conservation Retrait d'une prothèse fonctionnant au moyen d'une pile Forêtite mortuaire - Préparation et habillage de étefuit						
			CHAMBRE FUNÉRAIRE (ou maison funéraire ou funérarium ou athénée) Frais d'admission Frais de séjour en case réfrigérée Frais de séjour en salon de présentation	143,75	172,50				
Autres (*)			Autres (*)					Autres (*)	

PRESTATIONS COURANTES	MONTANT		PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES OPTIONNELLES	MONTANT		FRAIS AVANCES POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE		MONTANT	
	HT	TTC		HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
2- TRANSPORT DU DEFUNT AVANT MISE EN BIERE (sans cercueil), pour retour du corps à domicile, dans une chambre funéraire ou tout autre lieu									
Mise à disposition d'un véhicule funéraire avec son équipe sur le ressort de la Commune de CASTRES	136,36	150,00							
Housse mortuaire	33,33	40,00							
Profit de transport									
Transport pour 0-1km aller-retour									
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)			
3- CERCUEIL ET ACCESSOIRES									
Cercueil PARISIEN CLASSIQUE (22 mm) - 185 cm cercueil modèle classique 22 mm d'épaisseur placage de chêne, équipé avec poignées, plaque d'identité, apposée sur le cercueil	416,67	500,00	Emblème civil/religieux placé sur le cercueil ou Hume						
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)			
4- MISE EN BIERE ET FERMETURE DU CERCUEIL									
Personnel									
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)			
5- TRANSPORT DU DEFUNT APRES MISE EN BIERE (avec cercueil), pour convoi vers le cimetière, à CASTRES									
4000-autres-lieux									
Véhicule funéraire pour inhumation à CASTRES	454,55	500,00							
Profit de transport									
Transport pour 0-1km aller-retour									
Personnel (4 porteurs)	150,00	180,00							
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)			

PRESTATIONS COURANTES	MONTANT		PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES OPTIONNELLES	MONTANT		FRAIS AVANCES POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE	MONTANT	
	HT	TTC		HT	TTC		HT	TTC
6- CEREMONIE FUNERAIRE								
Véhicule funéraire (coûtillard ou véhicule de cérémonie ou fourgon mortuaire)								
Personnel (dont 0 posteurs)			Mise à disposition d'un maître de cérémonie Registre de condoléances			Frais de suite Frais municipaux pour envoi		
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)		
7- INHUMATION								
Personnel pour inhumation						Frais municipaux pour inhumation		
Creusement et comblement de fosse <i>profondeur simple</i>	191,67	350,00						
Le cas échéant : Ouverture / fermeture de caveau Démontage / montage du monument funéraire			Fourniture d'un caveau Autres travaux de maçonnerie					
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)		
8- CREMATION								
Crémation						Frais municipaux pour crémation		
Personnel pour crémation								
Fourniture d'une urne avec sa plaque								
Le cas échéant : Scellement sur un monument funéraire Dépôt de l'urne dans un columbarium Inhumation de l'urne			Conservation de l'urne au crématorium Disposition des cendres (dans un site cinéraire ou en pleine nature)					
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)		

Validité de devis : 1 mois

TOTAL hors taxes : 1842,99

TVA : 309,51

TOTAL toutes taxes comprises : 2152,50

Pompes Funèbres Alizés

152, Route de Navès - 81100 Castres
Tél. : 05.63.59.72.98

Habilitation Préfectorale n° : 20.81.0027

RCS Castres : 31500248500052

sarl Ambulances Azur - Capital : 575000€

* Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales :

- Les régions et les entreprises ou associations habilitées doivent faire mention dans leur publicité et leurs imprimés de leur forme juridique, de l'habilitation dont elles sont titulaires et, le cas échéant, du montant de leur capital. (article L.2223-32 abrogé)

- Aucune majoration ne peut être perçue à aucun titre et par aucun intermédiaire sur les concessions dans les cimetières, les taxes municipales et droits de toute nature. (article L.2223-34)

* Les prestations proposées doivent être conformes aux dispositions de l'arrêté du 11 janvier 1999 relatif à l'information sur les prix des prestations funéraires (mise à disposition permanente d'une documentation générale ; modalités d'étiquetage des cercueils proposés à la vente ; obligation d'établissement de devis gratuit et, en cas d'acceptation de celui-ci, d'un bon de commande)

CONDITIONS DE VENTE

Les frais d'obésèques sont exigibles d'avance, sauf prise en charge par un organisme mutualiste ou d'assistance. La société se charge dans ce cas des formalités à accomplir pour obtenir le paiement direct des sommes disponibles auprès des organismes concernés, ainsi que l'établissement des dossiers de prélèvement sur les comptes bancaires, postaux ou caisse d'épargne du défunt dans les limites admises par les règlements en vigueur. Nos conditions de paiement sont impératives. Tout retard pourra faire l'objet d'une majoration de 1,5 % par mois calculée en sus des conditions prévues. En cas d'intervention contentieuse les frais de recouvrement seront obligatoirement à la charge de l'acheteur. Il sera appliqué à titre de dommage intérêts et de clause pénale une pénalité de 15 % de la somme impayée. En cas de litige le tribunal du siège est seul compétent.